

CONDITIONS GENERALES INSCRIPTIONS AU TEST « fide »

1. Les tests « fide » attestent de compétences linguistiques d'une langue nationale de A1-B1. Le Centre Linguistique Chablais accrédité se charge du déroulement de ces tests dans ses locaux. Ensuite, un passeport de langues est délivré par le Secrétariat fide aux participants-es.
2. Les inscriptions avec le paiement se font d'avance en totalité : sur le site www.celi-info.ch, par facture ou directement au Centre linguistique Chablais sis Rue de Jérusalem 2, 1860 Aigle. Le paiement du test est une condition obligatoire pour le passage du test.
Les participants recevront une convocation par poste avec la date et l'horaire, 10 jours avant le test.
3. Les tests sont ouverts à toutes personnes ayant 16 ans révolus. Des adaptations sont prévues pour les personnes porteuses d'un handicap, celles-ci doivent le signaler lors de l'inscription.
4. Il est possible de s'inscrire pour participer à 1 ou plusieurs tests « fide » : partie orale, partie écrite, les 2 parties (orale et écrite).
5. Par leur inscription les participants-es aux tests donnent leur approbation au Centre linguistique Chablais de communiquer leurs données au Secrétariat fide. Les données sont traitées de manière confidentiel.
6. Les tests peuvent être répétés autant de fois que l'on souhaite contre paiement de l'inscription.
7. Les inscriptions doivent se faire au plus tard 15 jours avant le test.
8. Il est possible de faire recours au résultat du test, pour cela se référer au « Règlement de participation au test fide ».
9. Les annulations faites avant 15 jours de la date du test ne seront pas facturées ou dans le cas d'un paiement d'avance : remboursées. Pour les annulations faites après 15 jours et avant 10 jours de la date du test, elles seront facturées 20.- ajoutées à des frais administratifs de 20.- ou dans le cas d'un paiement d'avance : remboursée avec une déduction de 40.-.
10. Les annulations faites dès 10 jours avant la date du test ou en cas de non-présentation au test : ne sont pas remboursées, sauf sur présentation d'un certificat médical ou en cas de force majeure. Dans le cas d'une inscription non payée où le-a participant-e ne se serait pas présenté-e, le centre facturera les frais occasionnés pour le centre par son inscription.
11. Les participants doivent se munir de leur pièce d'identité valable le jour du test ou ils ne pourront pas participer.
12. Les participants doivent adopter un comportement correct envers l'examineur-trice. En cas de menace ou d'insulte à l'encontre d'un-e examinateur-trice notamment, une plainte pénale pourra être déposée.
13. Le for juridique est à Aigle. Le droit suisse est applicable.
14. Pour toutes autres informations relatives au processus d'inscription au test « fide », se référer au « Règlement de participation au test fide » téléchargeable sur le site www.celi-info.ch.

Aigle, le 12.5.2025